

Nous évaluons de manière différente cette année selon les modalités suivantes :

Le bulletin scolaire comprend 4 périodes :

Période 1 : veille du congé de Toussaint (période diagnostique) sans notes chiffrées mais avec des commentaires qualitatifs, factuels, précis et complets.

Période 2 : veille du congé de Noël (période sommative)

Période 3 : veille du congé de Pâques (période sommative)

Période 4 : fin juin (période sommative et session certificative)

L'évaluation reprise dans le bulletin a plusieurs fonctions :

La fonction diagnostique

L'évaluation diagnostique va permettre à l'élève de voir où il en est, quels sont ses acquis réels, ses ressources, ses difficultés. Elle va également permettre à l'enseignant d'avoir des repères pédagogiques pour organiser les apprentissages.

La fonction de « formation » : (évaluations formatives) et sommatives

L'établissement pratique tout au long de l'année une évaluation formative. Elle vise à informer l'élève de la manière dont il maîtrise les apprentissages et les compétences et à se préparer aux épreuves sommatives certificatives. L'élève peut ainsi prendre conscience d'éventuelles difficultés et recevoir des conseils d'amélioration. Cette fonction de « conseil » fait partie intégrante de la formation : elle reconnaît à l'élève le **droit à l'erreur**. Les observations ainsi rassemblées permettent donc à l'élève de se situer sur son progrès ou sur ses difficultés et lui donnent les moyens d'y remédier.

Les évaluations sommatives sont des évaluations qui reprennent un ensemble significatif d'apprentissages. Ce sont des contrôles de synthèse qui seront notés et dont les points se trouveront dans le bulletin.

La fonction de certification : évaluations certificatives

Les évaluations certificatives attestent l'acquisition ou non des compétences propres à chaque discipline en fonction des objectifs généraux et spécifiques communiqués préalablement à l'élève par le professeur mais surtout **en fonction du bilan d'évolution et d'évaluation de chaque discipline joint au bulletin** (à partir de Noël).

CONCRETEMENT : UN BILAN D'EVOLUTION ET D'EVALUATION

Un bilan d'évolution et d'évaluation sera joint en regard de chaque discipline dans le bulletin de Noël.

C'est sur cette base que le conseil de classe déterminera la réussite du cours pour l'élève.

Chaque bilan contient :

- Les différentes évaluations certificatives **continues (tout au long de l'année)** en regard du programme et des compétences.
- La pondération pour chaque évaluation
- La date de passation de l'épreuve dans l'année

Seule la session de juin sera maintenue pour les évaluations certificatives restantes.

